



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°05  
REUNION du 03 octobre 2022

**Président :** DJEDOU Djamel

**Présents :** FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :  
[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS :

**RAPPEL :** Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

### INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends. En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

### RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Et rappelle que les demandes doivent être faites via FootClubs, les Clubs sont priés de vérifier sur leur espace FootClubs les demandes de modifications faites par les autres Clubs.

Nous rappelons que les horaires officiels sont : samedi 20h00, dimanche 12h30/13h00 (levé de rideau) et 14h30/15h00 (match principal).

Pour tout autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

### COUPES RENÉ GIRAUD

Le tirage de la Coupe René Giraud sera disponible dès la semaine prochaine.

## REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

## REFERENT D3

Responsable : **BRUYAT Pascal**

## REFERENT D4 et D5

Responsable : **Bernard DELORME**

**Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus.** Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».

**Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.**

## RESPONSABLE FMI et DELEGUES

Responsable:

**Éric THIVOLLE**

### **INFORMATION FMI :**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.**

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

### **DEMANDE DE DELEGUES**

**Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais. Cette demande doit être faite via l'adresse mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).**

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.

## RESPONSABLE VETERANS

Responsable : **FOUYAT Camille**

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la **deuxième phase** sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

L'utilisation de la FMI est désormais obligatoirement.

La validation de la tablette devra être faite avant le lundi 12h.

En cas d'absence de FMI le club recevant sera amendé.

**Aucun match ne peut être annulé ou reporté sur simple décision des deux clubs concernés.**

**Le non-respect de cette règle fera l'objet d'une amende.**

## FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

**Le calendrier sera disponible sur le site à partir de la semaine du 19 septembre.**